



REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 15 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 09 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 mars 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 35

Mesdames, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVÉ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Régis GAY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Pierre LANG, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL, Serge STEBLER.

✓ Absents ayant donné procuration : 7

Messieurs, Guy BORN a donné procuration à Jean MEKETYN, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Antoine FRANKE, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 10

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Jean-Luc LUTZ, André DUPPRE, Bernard PETRY, Ginette MAGRAS, Joël ROMANG.

✓ Absents : 3

Mesdames, Messieurs, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE,

10. COMMUNICATION

OBJET : AUTOCOLLANT D'IDENTIFICATION DES BACS ROULANTS/AUTOCOLLANTS DE REFUS DE COLLECTE

Le Conseil Syndical,

CONSIDERANT que la conception des premières éditions d'autocollants d'identification des bacs roulants et de refus de collecte de 2008 à 2014 était effectuée en interne et l'impression était prise en

charge financièrement par le Sydeme dans le cadre de la mise en place du dispositif multiflux. Le Sydeme bénéficiait durant toute cette période d'aides financières importantes du Département de la Moselle, de l'ADEME ainsi que des éco-organismes.

EXPOSE que lors de la généralisation, les autocollants d'identification des bacs roulants étaient personnalisés pour chacune des collectivités adhérentes avec l'ajout du logo de l'intercommunalité concernée. Dans un objectif de maîtrise des coûts, une version mutualisée a été élaborée en 2014 pour l'ensemble des intercommunalités. Pour répondre aux besoins des collectivités, une réimpression de ces deux types d'autocollants a été prévue pour 2021. Comme le Sydeme ne bénéficie plus d'aides financières pour la réalisation de ces supports, il est proposé que le Sydeme réalise une commande groupée pour l'ensemble des intercommunalités et refacture aux adhérents l'impression de ces supports selon leur demande.

CONSIDERANT ci-dessous le tarif d'impression (commande datant de février 2021) :

Autocollants d'identification des bacs roulants

6 000 exemplaires - Format A5

Papier synthétique mat adhésif avec refente résistants aux UV, à l'eau et à la déchirure (garantie 5 ans)

1 649 € HT.

PROPOSE aux intercommunalités de leur refacturer les autocollants livrés en se basant sur le tarif d'achat : **0.28 €/unité HT.**

Autocollants de refus de collecte (devis datant de février 2021) :

10 000 exemplaires – Format fini : 32 x 10 cm

Papier : Adhésif brillant enlevable 80 g/m² avec refentes au dos

Impression recto : 1 couleur pantone fluo 805

Découpe spéciale

895 € HT.

PROPOSE aux intercommunalités de leur refacturer les autocollants livrés en se basant sur le tarif d'achat : **0.09 €/unité HT**

APRES AVOIR Entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

42 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'acter la prise en charge par chaque collectivité de l'impression de ces deux types d'autocollants selon le nombre d'exemplaires commandés par chaque collectivité et conformément aux éléments susmentionnés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 15 mars 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... **14 AVR. 2021**.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le .. **14 AVR. 2021**.....



